



PRÉALABLE ENCADREMENT DE CHANTIER

OBJECTIFS

- > **Être capable** d'appliquer un plan de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante ;
- > **Être capable** d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.
- > Connaître les notions d'aérodynamique

PUBLIC VISÉ

- > Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement.

PRÉREQUIS

- > **Maîtrise du français** (lu, écrit, parlé),
- > **Aptitude au poste de travail** délivrée par la médecine du travail.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > **Formation en salle** et plateforme pédagogique certifiée
- > Méthodes adaptées à la formation des adultes,
- > **Formateurs attestés** INRS/OPPBTB,
- > **Matériel mis à disposition** : EPI (combinaison étanche, gants, sous-vêtements et surbottes jetables, appareil de protection respiratoire, chaussures de sécurité).

ÉVALUATIONS LIEU DE FORMATION

- > Une évaluation théorique de vingt minutes en continu (QCM – QRC*)
- > Une évaluation pratique de trois heures en continu est élaborée à partir d'une mise en situation sur plateforme pédagogique (chantier fictif) et d'un entretien oral permettant d'évaluer le stagiaire.
- > Dans les locaux de **Conseil & Formation Amiante**.

DURÉE ET TARIF

- > **10 jours, soit 70 heures,**
- > **2 580,00 € HT, soit 3096,00 € TTC.**

* Conformément aux exigences de l'arrêté du 23 février 2012.

QRC* : Questionnaire à réponses courtes

FORMATION CERTIFIANTE ELIGIBLE AU CPF

Code répertoire spécifique : **RS6423**

Libellé : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels encadrements de chantier en sous-section 3

Nom du Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
Enregistrement de la certification : 18/10/2023

RÉFÉRENCE
PRODUIT

S3 FP 10 EC

- > **Rédacteur** Pascal HUMEAU
- > **Créé par** : Magali TANEGGI
- > **Approbateur** : Pascal HUMEAU
- > **Ref** : D-FOR-PR04-V1
- > **Créé le** : 29 juin 16
- > **Modifié le** : 17 juil. 24
- > **Édité le** : 17 juil. 24



PREMIÈRE SEMAINE

JOUR 1 :

- > Accueil,
- > Généralités et MPCA,
- > Santé.

JOUR 2 :

- > Contexte réglementaire,
- > Code de la Santé Publique et repérages,
- > Visite du chantier fictif.

JOUR 3 :

- > Options juridiques,
- > Code du Travail,
- > Évaluation des risques,
- > EPI / APR.

JOUR 4 :

- > Intervenants sur un chantier,
- > Étude et réalisation d'un chantier,
- > Déchets.

JOUR 5 :

- > Évaluation théorique des compétences,
- > Personnalité compétente,
- > Synthèse.

DEUXIÈME SEMAINE

JOUR 6 :

- > Évaluation théorique des compétences,
- > Études de cas,
- > Plan de retrait et documents de chantier.

JOUR 7 :

- > Études de cas : travaux préliminaires.

JOUR 8 :

- > Études de cas : EPI MPC : (décontamination, déchets, situations d'urgence).

JOUR 9 :

- > Études de cas : travaux de traitement et de repli.

JOUR 10 :

- > Évaluation pratique des compétences,
- > Synthèse.

